



Découvrez

TOUT CE QUE NOUS AVONS À OFFRIR

Aperçu des avantages sociaux 2025 – Canada

À Travelers, nous sommes engagés à aider les membres de notre personnel à être productifs et vivre sainement, dans tous les aspects de leur vie. Nous offrons des options de couvertures souples et complètes qui répondent aux besoins des employés et de leurs familles. Cette brochure est un récapitulatif des régimes offerts aux employés de Travelers résidant au Canada.

TRAVELERS 

Admissibilité et couverture

Tous les employés permanents à temps plein ou à temps partiel qui travaillent au moins 18,75 heures par semaine sont admissibles au programme d'avantages sociaux de Travelers. Les garanties prennent effet le premier jour d'emploi.

Frais médicaux

Trois options de garantie Frais médicaux sont offertes par l'entremise de la Sun Life.

La garantie Frais médicaux majeurs offre une protection minimale.

- Franchise de 1000 \$ et plafond de 3 000 \$ par personne.
- Couverture des médicaments à 80 % après franchise.
- Soins médicaux à l'étranger : plafond viager de 5 millions de dollars.

La Formule complète offre une protection pour des besoins courants :

- Examen de la vue tous les deux ans.
- Hospitalisation : 80 % du tarif d'une chambre semi-privée.
- Médicaments figurant sur la liste : remboursement à 80 %.
- Plafond de remboursement des médicaments sur ordonnance : 1 000 dollars par personne.
- Soins paramédicaux : remboursement à 80 %.
- Soins médicaux à l'étranger : plafond viager de 5 millions de dollars.

La Formule étendue offre une protection supplémentaire à ceux qui la souhaitent ou qui en ont besoin :

- Hospitalisation : 90 % du tarif d'une chambre privée.
- Médicaments figurant sur la liste : remboursement à 90 %.
- Plafond de remboursement des médicaments sur ordonnance : 750 dollars par personne.
- Soins paramédicaux : remboursement à 90 %.
- Soins médicaux à l'étranger : plafond viager de 5 millions de dollars.

Frais dentaires

Deux garanties de Frais médicaux sont offertes par l'entremise de la Sun Life.

La Formule complète offre une protection pour des besoins courants.

- La coassurance est de 100 % pour les services de base et de prévention.
- Les soins majeurs et les soins d'orthodontie ne sont pas couverts.

La Formule étendue offre une protection supplémentaire pour ceux qui souhaitent ou ont besoin d'orthodontie ou de soins dentaires majeurs.

- La règle proportionnelle est de 100 % pour les soins de base et 50 % pour les soins dentaires majeurs (p. ex. Orthodontie, prothèses dentaires).
- Vous avez également la possibilité de renoncer au régime Frais dentaires.

Assurance maladies graves

Vous pouvez souscrire une assurance maladie grave facultative pour l'employé ou le conjoint. La couverture est disponible par multiples de 10 000 \$ à partir de 20 000 \$ jusqu'à un maximum de 200 000 \$.

Congés payés (PTO)

- Les journées de congé payées peuvent être utilisées pour des vacances, les maladies personnelles, des soins à des membres de la famille malades ou blessés, la célébration de jours fériés non reconnus par l'entreprise, des activités scolaires des enfants ou pour d'autres affaires personnelles.
- Calendrier des congés pour les employés à temps plein* :

Années de service	Congés annuels en heures	Congés annuels en jours
0 à 1**	150	20
1 à 4	150	20
5 à 9	172,5	23
10 à 14	195	26
15 à 24	210	28
25+	225	30

*Les congés payés sont calculés au prorata pour les employés réguliers qui travaillent à temps partiel.

**Pendant la première année de service, les congés payés sont acquis à compter de la date d'embauche, à raison d'un douzième (1/12e) de 150 heures ou 12,5 heures par mois de service actif. Par exemple, si un employé est embauché en octobre, il aura droit à des congés payés pour trois mois.

- Pendant la période annuelle d'inscription aux avantages sociaux, notre programme Flex36 vous donne la possibilité d'acheter des jours supplémentaires, pour un total de 36 jours de congé payés par an.
- Les jours de congé achetés et non utilisés peuvent être encaissés.
- Il est possible de reporter à l'année suivante jusqu'à cinq jours de congés payés accordés (non achetés).
- Pendant la période annuelle d'inscription aux avantages sociaux, notre programme de Congé prolongé vous donne la possibilité de demander jusqu'à quatre semaines consécutives de congé sans solde au cours de l'année. Vous pouvez opter pour un calcul au prorata de vos gains afin de vous assurer un revenu pendant votre absence.

Assurance-vie

Assurance-vie de base et assurance accident pour voyages d'affaires (AAVA)

Vous êtes automatiquement inscrit à l'assurance-vie de base et à l'assurance accident pour voyages d'affaires (AAVA).

- L'assurance-vie de base verse des prestations à vos bénéficiaires désignés en cas de décès.
- La couverture d'assurance-vie de base est égale à une fois le salaire annuel, arrondi au 1 000 \$ suivant.
- L'AAVA verse une prestation de 100 000 \$ si le décès résulte d'un accident survenu lors d'un voyage d'affaires approuvé par l'entreprise.

Assurance-vie facultative de l'employé

- Assurance offerte par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 800 000 \$.

Assurance-vie facultative du conjoint

- Assurance offerte par tranches de 10 000 \$ jusqu'à concurrence de 800 000 \$.

Assurance-vie facultative des enfants

- Assurance de 10 000 \$, 20 000 \$ ou 30 000 \$.

Assurance décès et mutilation accidentels (DMA) facultative

- Couverture des employés par tranches de 10 000 \$ jusqu'à 500 000 \$ ou dix fois le salaire, selon le montant le plus élevé. Maximum : 1 million de dollars.

Régime d'épargne

Le programme d'épargne de Travelers comprend un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) collectif, un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB), un régime de participation des employés aux bénéfices (RPEB) et un compte d'épargne libre d'impôt (CELI).

- Admissibilité immédiate, dès l'embauche.
- Cotisation de base de l'employeur de 3 % de votre rémunération totale admissible au RPDB.
- Si vous choisissez de cotiser au REER ou au RPEB, Travelers versera au RPDB une somme équivalente à vos cotisations, jusqu'à concurrence de 5 % de votre salaire de base.
- Vous pouvez verser de 1 % à 15 % de vos gains admissibles dans le REER collectif, à l'abri de l'impôt, jusqu'à concurrence des plafonds autorisés par la loi de l'impôt sur le revenu en vigueur.
- Vous pouvez cotiser de 1 % à 50 % de votre revenu au CELI. (Travelers ne versera pas de cotisation de contrepartie dans le CELI.)
- Les cotisations de l'employeur et de l'employé qui dépassent les plafonds fixés par la loi de l'impôt sur le revenu sont versées au RPEB.
- Les cotisations de l'employeur sont versées sur une base annuelle et sont déposées sur votre (vos) compte(s) au cours du premier trimestre de l'année suivante, à condition que vous soyez un salarié actif au 31 décembre de l'année à laquelle les cotisations se rapportent.
- Un choix de fonds de placement vous est proposé et c'est vous qui décidez comment investir vos cotisations.
- Les cotisations de l'entreprise sont acquises après deux ans de service.

Handicap

Invalidité de courte durée

La prestation fournie par l'entreprise prévoit un maximum de 25 semaines de congé d'invalidité.

- Quatre premières semaines* = 100 % du salaire de base.
- Les 11 semaines suivantes = 80 % du salaire de base.
- Les 10 semaines suivantes = 65 % du salaire de base.

* Dans une année civile. Les absences suivantes sont rémunérées à 80 % du salaire de base pendant 15 semaines et à 65 % pendant les 10 semaines restantes.

Invalidité de longue durée

Deux options sont offertes dans le cadre du régime d'invalidité de longue durée.

- La **Formule complète** prévoit un remplacement du revenu net de 65 %*, jusqu'à concurrence de 17 500 \$ par mois.
- La **Formule étendue** prévoit un remplacement du revenu net de 80 %*, jusqu'à concurrence de 17 500 \$ par mois.

* Le remplacement réel de votre revenu net peut varier légèrement, en fonction de vos gains spécifiques et des taux marginaux d'imposition en vigueur.

Comptes de frais

Deux comptes de frais sont offerts — le compte de Soins de santé (CSS) et le compte de Dépenses personnel (CDP).

Travelers verse une cotisation mensuelle dans le compte de votre choix, selon votre salaire, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Vous pouvez également verser tous les crédits flexibles restants au CSS ou au CDP après avoir choisi votre régime de soins médicaux et de soins dentaires.

	Rémunération de base*	Cotisations annuelle de l'employeur
Niveau 1	0 \$ à 49 999 \$	1 150 \$
Niveau 2	50 000 \$ à 99 999 \$	900 \$
Niveau 3	100 000 \$ à 199 999 \$	450 \$
Niveau 4	200 000 \$ +	0 \$

* La cotisation de l'employeur pour les employés à temps partiel sera établie en fonction de leur salaire à temps plein équivalent.

Vous pouvez utiliser votre CSS pour couvrir les frais médicaux admissibles en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui ne sont pas couverts par votre régime de soins médicaux ou dentaires, le régime d'un conjoint ou un régime gouvernemental.

Vous pouvez utiliser votre CDP pour payer des frais liés à votre mieux-être, comme l'achat d'équipement de mise en forme durable, l'abonnement à un centre d'entraînement ou les frais d'inscription à des activités sportives.

Régimes Travail-vie personnelle

Avantages sociaux en matière de planification familiale

Comprend un complément de congé de maternité, les services de fertilité et les frais de maternité de substitution.

Aide à l'adoption

Travelers rembourse aux employés les frais d'adoption admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ par enfant adopté. Les employés peuvent bénéficier d'une aide à l'adoption après avoir été employés par Travelers pendant un an.

Usurpation d'identité

Travelers remboursera les frais jusqu'à un maximum annuel de 10 000 \$ par personne couverte, afin de rétablir la santé financière et les antécédents de crédit à la suite d'une fraude d'identité. Travelers prend en charge la totalité du coût de cette couverture.

Programme d'aide à la formation

Travelers vous remboursera les frais de scolarité et les manuels admissibles pour des cours liés à votre emploi actuel ou futur, jusqu'à concurrence de 5 250 \$ par année civile. Pour être admissibles, les cours doivent être approuvés par votre supérieur immédiat et le chef des services financiers. En outre, vous pourriez être admissible à des primes en espèces lorsque vous obtenez des titres professionnels clés de l'industrie.

Programme de Mieux-être

Programme d'aide aux employés (PAE)

Un soutien gratuit en matière de santé mentale pour les employés et les personnes à leur charge, comprenant huit séances de consultation, huit séances d'encadrement et des ressources pour vous aider à relever les défis quotidiens.

Rabais sur l'adhésion à un centre de conditionnement physique

Travelers offre un programme de rabais pour l'adhésion à un des centres de conditionnement physique, avec un accès à des clubs dans tout le pays.

Programmes de santé et de mieux-être

Une vaste gamme de programmes interactifs est disponible pour soutenir la santé physique, financière et émotionnelle des employés et de leurs familles.

Soutien aux aidants

Un soutien personnalisé pour aider les employés à accomplir les tâches logistiques et administratives liées aux soins.

Pour plus d'informations sur les avantages sociaux de Travelers, contactez les Services aux employés (ESU) en composant le **1 800 441-4378**.

Cette brochure décrit les avantages sociaux en vigueur le 1^{er} janvier 2025.



travelers.com

The Travelers Indemnity Company et ses sociétés affiliées en assurance de dommages. One Tower Square, Hartford, CT 06183

Le présent document vise à donner un aperçu des garanties qui vous sont offertes en qualité d'employé de Travelers. Il n'accorde aucun droit ou avantage et les renseignements contenus dans ce document sont assujettis aux dispositions des contrats d'assurance, des documents du régime, des politiques de l'entreprise et des lois applicables qui représentent les programmes d'avantages sociaux de Travelers.

© 2025 The Travelers Indemnity Company. Tous droits réservés. La marque Travelers et le logo de Travelers représentant un parapluie sont des marques de commerce déposées de la société The Travelers Indemnity Company aux États-Unis et dans d'autres pays. 59426-CA Rév. 4-25